



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

Lettre Recommandée avec Avis de Réception

Monsieur le Président
du Tribunal Administratif de Melun
43 Rue du Général-de-Gaulle
Case Postale 8630
77008 MELUN Cedex

Joinville-le-Pont, le 12 Février 2009

N/Réf : MR/02/03/09

RECOURS et MÉMOIRE

Pour :

Monsieur Michel RIOUSSET
Président de l'A.S.E.P.
Né le 2 Mai 1950 à 75017 PARIS
Nationalité Française
Ecrivain
11 Avenue de Diane
94340 JOINVILLE-LE-PONT

Contre : Déclaration de Travaux n° DT 94042 07N4075 accordée « tacitement » pour la pose de 3 antennes dans 2 fausses cheminées, et de la zone technique en toiture de l'immeuble situé au 80-82 Avenue Guy-Moquet à 94340 JOINVILLE-LE-PONT par Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à Monsieur Frédéric LAFOREST, Société Française de Radiotéléphonie (SFR), 5 Rue Noël Pons, Immeuble Rives Défense, 92000 NANTERRE.

Le présent recours vous est adressé, conformément aux exigences légales, dans le délai de deux mois et sous forme recommandée avec avis de réception, copie du présent recours étant également adressé par lettre recommandée avec avis de réception à Monsieur Frédéric LAFOREST, Société Française de radiotéléphonie (SFR) ayant sollicité et obtenu « tacitement » l'autorisation de déclaration de travaux incriminée.

Rappel des faits :

- 1) La Déclaration de Travaux ci-dessus mentionnée a été déposée en Mairie de Joinville-le-Pont le 27 Septembre 2007 (document n°1).
- 2) Des pièces complémentaires ont été communiquées par SFR à la Mairie de Joinville-le-Pont le 31 Octobre 2007.

SIEGE : 11 AVENUE DE DIANE – 94340 JOINVILLE-LE-PONT
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
Agréée au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du Code de l'Urbanisme et de
l'article 40 de la loi 76.629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature
Site ASEP : <http://joinville.asep.free.fr>